

Instructions pour les candidat.es

Professeur.es de sports de neige avec brevet fédéral

Directives relatives au travail individuel ayant trait à l'examen professionnel fédéral du 07 au 10 octobre 2024 à Nottwil

Table des matières

1	Directives	2
	1.1 Plan du travail individuel.....	2
	1.2 Remise du travail individuel.....	2
	1.3 Personnes ressources.....	2
	1.4 Choix du thème.....	2
	1.5 Vidéo d'animation ou d'enseignement.....	2
2	Plan	3
3	Structure et forme du travail individuel	3
	3.1 Page de titre.....	3
	3.2 Table des matières.....	3
	3.3 Préface.....	3
	3.4 Sélection d'informations pertinentes (Partie principale).....	3
	3.5 Résumé.....	4
	3.6 Conclusion.....	4
	3.7 Bibliographie et sources.....	4
	3.8 Déclaration sur l'honneur.....	4
	3.9 Normes de présentation du travail individuel.....	4
	3.9.1 <i>Volume du travail individuel</i>	5
	3.9.2 <i>Importance de la forme et de la mise en page du travail individuel</i>	5
	3.9.3 <i>Langue</i>	5
	3.9.4 <i>Caractères et autres recommandations formels</i>	5
	3.9.5 <i>Citations</i>	5
	3.9.6 <i>Utilisation d'images, de croquis et de graphiques</i>	5
4	Évaluation du travail individuel	5
	4.1 Respect des normes de présentation.....	5
	4.2 Structure / Contenu.....	6
	4.3 Échelle d'évaluation.....	6
5	Propriété du travail	6
6	Soutenance du travail individuel le jour de l'examen	6
	6.1 Durée de l'examen.....	6
	6.2 Échelle d'évaluation.....	6

1 Directives

1.1 Plan du travail individuel

Le plan doit être remis le **18 juin 2024 à 12h00** au plus tard, en même temps que l'inscription à l'examen. Le plan constitue une première réflexion sur le thème choisi. Les responsables de la Commission d'examen approuvent les thèmes (plans) des candidats au fur et à mesure de leur réception. Les candidats reçoivent ensuite, par écrit, la confirmation que leur thème a été approuvé. Si plusieurs candidats soumettent le même thème, le premier dossier parvenu a la priorité. Ceci signifie que le candidat doit soumettre, le cas échéant, un nouveau plan. Le travail se fait de manière individuelle. Les travaux de groupe ne sont pas autorisés.

1.2 Remise du travail individuel

Le délai de remise du travail individuel est le **26 août 2024** (date du téléchargement). Ce délai correspond à celui fixé par les Directives relatives au Règlement régissant l'octroi du Brevet Fédéral de Professeur.e de Sports de Neige. Le candidat est responsable de la remise, dans le délai fixé, de l'ensemble du travail individuel. Le travail individuel doit être envoyé sous forme numérique, par téléchargement (format PDF). Le lien permettant le téléchargement sera communiqué aux candidat.e.s en même temps que la décision d'admission.

1.3 Personnes ressources

Lors de la réalisation du contenu du travail individuel, le candidat peut faire appel à un conseiller spécialisé qui le soutiendra de la manière suivante :

- En collaboration avec le candidat, sélection d'objectifs judicieux dans le cadre du thème choisi.
- Conseils spécialisés au candidat, assurant la qualité des aspects pratiques du travail.

1.4 Choix du thème

Selon les Directives mentionnées au point 1.2, le candidat peut choisir librement un sujet en rapport avec les thèmes suivants (tous relatifs aux sports de neige) : technique, organisation de randonnées à ski, snowboard, ski de fond ou télémark, thèmes relatifs au tourisme, droits et obligations et autres thèmes liés aux sports de neige. Un travail qui aurait déjà été rédigé par le candidat, dont il est le seul auteur et qui n'aurait pas encore été publié, peut, selon les "Directives relatives au travail individuel", être adapté et soumis comme travail individuel pour l'obtention du Brevet fédéral de Professeur.e de sports de neige. Un travail personnel déjà publié ne peut en revanche pas être accepté comme travail individuel. Il peut toutefois être utilisé comme point de départ pour l'élaboration d'un nouveau dossier dans la mesure où il est retravaillé et développé, il doit dans ce cas être identifié et indiqué clairement en tant que tel.

1.5 Vidéo d'animation ou d'enseignement

Au lieu d'être réalisé en format papier, le travail individuel peut être produit en format numérique (vidéo ou DVD). Toutefois, cette vidéo doit être accompagnée d'un rapport écrit qui compte 4 pages au minimum et intègre les points suivants :

- Situation de départ : pourquoi ai-je choisi ce thème?
- Objectif : quel est le but de ce produit?
- Manière de procéder : déroulement du film ou du clip, avec son, musique et texte (scénario)
- Indications sur le choix de la musique et la composition du texte
- Brève description de l'utilisation du produit
- Conclusion (voir point 3.6)
- Bibliographie

2 Plan

Le plan doit être rédigé électroniquement. Les plans de travaux individuels rédigés à la main seront refusés. L'inscription et le plan doivent être signés et envoyés lors de la procédure d'inscription, par téléchargement et dans le délai imparti.

Le plan doit contenir les données suivantes :

- Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro AVS, langue d'examen
- Titre et thème du travail individuel
- Objectif clair
- Points clés du contenu
- Plan de la démarche utilisée pour l'élaboration du thème : quels ouvrages et quels documents sont consultés, comment sont organisées les enquêtes éventuelles et sur quoi se basent les évaluations de celles-ci.
- Structure provisoire du travail (cf. Structure et forme du travail individuel)
- La longueur du plan ne doit pas dépasser deux pages A4.

Un formulaire à télécharger est disponible sur www.snowsports.ch > Examen prof. féd.

3 Structure et forme du travail individuel

Le travail doit être structuré comme suit :

- Page de titre
- Table des matières
- Description introductive de la situation de départ du travail et formulation des objectifs (Préface)
- Sélection d'informations pertinentes (Partie principale)
- Résumé
- Conclusion
- Bibliographie

Le thème développé doit être celui approuvé par la Commission d'examen sur la base du plan fourni par le candidat. En cas de non-respect de cette disposition, la Commission d'examen se réserve le droit de rejeter le travail individuel.

3.1 Page de titre

Elle comporte le titre complet du travail, le nom et le prénom de l'auteur, le lieu et la date de sa réalisation ainsi que la mention de l'examen professionnel de "Professeur.e de sports de neige avec brevet fédéral".

3.2 Table des matières

Chaque chapitre doit être énoncé de manière claire et concise. Elle doit donner une bonne vue d'ensemble de la structure (chapitres et sous-chapitres).

3.3 Préface

Description introductive de la situation de départ, avec justification du choix du thème : « Pourquoi ai-je choisi ce thème? Quel objectif aimerais-je atteindre à travers ce travail ?»

- Description et justification de la problématique exacte, avec son rapport aux sports de neige : objectif du travail
- Démarcation/Délimitation de la problématique
- Formulation d'hypothèses pertinentes
- Description de la démarche personnelle et des méthodes (analyses, interviews, enquêtes, entre autres) utilisées.
- Quelles personnes m'ont-elles apporté leur soutien lors de l'élaboration du travail ?
- Quels aspects du sujet ont-ils déjà été traités dans des livres ou ailleurs ?

3.4 Sélection d'informations pertinentes (Partie principale)

Récolte des données essentielles, des déclarations, des résultats d'enquêtes et de la bibliographie éventuelle, en citant les passages empruntés correctement et en mentionnant les sources. Interprétation des textes, déclarations et résultats des enquêtes.

3.5 Résumé

Le résumé consiste à présenter les résultats de manière brève et pertinente.

3.6 Conclusion

Les réflexions personnelles sont élaborées et les connaissances ou points de vue nouvellement acquis formulés. Les points forts et les points faibles du travail sont présentés. Description des expériences personnelles relatives au processus d'élaboration du travail ou au travail en général; des succès ou échecs rencontrés pendant le travail, par ex. : «Si je devais refaire cette expérience, que changerais-je à ma démarche?»

3.7 Bibliographie et sources

Ces listes rassemblent toutes les sources citées dans le texte, classées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les sources sont à lister de la manière suivante:

- Auteur ou rédacteur (année de parution) : titre de l'ouvrage, article (revue, Internet). Lieu de publication: maison d'édition
- Fournir les adresses des personnes interviewées

Exemples de sources :

Ouvrages :

- Campell Riet, Disler Pius, Hotz Arturo, Rüdüsühli Urs (1998) : Sports de neige en Suisse – Manuel clé. Uttigen : Interassociation suisse pour le ski (IASS) / Macolin : École fédérale de sport Macolin (EFSM)
- Müller, Stephan (2010) : Sports de neige en Suisse. Enseignement des sports de neige. Belp : Swiss Snowsports Association
- Thomas, R. (1993) : Le sport et les médias. Paris : Vigot
- Weineck, Jürgen (1990) : Optimales Training. Erlangen : Perimed-Fachbuch

Articles :

- Maschek, Andy : Attirer l'attention des élèves sur les dangers, sans les effrayer, dans : Swiss Snowsports, La revue spécialisée pour les professeur.es de sports de neige, 4/2011, Belp, p. 29

Sites Internet (date d'accès à indiquer absolument) :

- <http://www.umwelt-schweiz.ch>, date de l'accès
Office fédéral de l'Environnement (OFEV)
- <http://www.snowsports.ch>, date de l'accès
Swiss Snowsports Association

L'intelligence artificielle :

- Marquer ChatGTP selon Harvard :
Modèle de langage ChatGTP AI d'OpenAI, communication personnelle, 04.04.2023

3.8 Déclaration sur l'honneur

Le travail individuel doit être rédigé par le candidat lui-même. Dans ce contexte, les candidats doivent joindre la déclaration suivante: «Je déclare avoir rédigé le présent travail individuel de manière indépendante et sans aide extérieure autre que les sources et les moyens auxiliaires mentionnés dans la bibliographie et les sources. Les références exactes ou indirectes empruntées aux sources et aux moyens auxiliaires mentionnés sous «Bibliographie et sources» sont clairement indiquées comme citations. Ce travail individuel n'a encore jamais été publié».

La déclaration sur l'honneur est ajoutée comme document final. La déclaration doit être signée et pourvue du lieu et de la date de la signature. La signature manuscrite numérique est autorisée, mais le texte au format Word n'est pas autorisée pour la signature. En cas de violation des directives de la déclaration sur l'honneur, le travail individuel sera rejeté par le secrétariat. Le candidat concerné se voit refuser automatiquement la participation à l'examen.

Vous pouvez télécharger le modèle pour la déclaration sur l'honneur sur le site internet www.snowsports.ch > Examen prof. féd.

3.9 Normes de présentation du travail individuel

Le travail individuel doit être réalisé à l'aide d'un traitement de texte. Les normes de présentation suivantes sont à respecter:

3.9.1 Volume du travail individuel

Le volume du travail ne doit pas être inférieur à 4 ni supérieur à 10 pages A4 (ce nombre ne comprend pas: la Page de titre, la Table des matières, la Bibliographie et les sources, la Déclaration sur l'honneur et d'éventuelles annexes). Cette directive est également valable lors de la production d'une vidéo d'animation ou d'enseignement (CD ou DVD).

3.9.2 Importance de la forme et de la mise en page du travail individuel

Le contenu du travail compte bien plus que son apparence. En principe, le critère principal pour une bonne mise en page du travail est sa lisibilité.

3.9.3 Langue

Le travail doit être rédigé dans une des trois langues nationales suivantes : le français, l'allemand ou l'italien. La langue choisie par le candidat pour son travail détermine la langue de tout l'examen. Il faut veiller à utiliser le langage inclusif (adapté au genre).

3.9.4 Caractères et autres recommandations formels

Format du papier:	A4, blanc
Marges:	en haut, de 3,0 cm au moins; en bas, de 2,8 cm au moins; à gauche, de 2,5 cm au moins; à droite, de 1,5 cm au moins
En-tête:	1,2 cm
Pied de page:	1,8 cm
Taille des caract.:	12 ou 11 pour le texte ; 10 ou 9 pour les notes en bas de page et les remarques
Police de caract.:	à choix
Mise en page:	décalé (en tenant compte des règles de coupure des mots)
Interligne:	1,5 et 1 pour les notes en bas de page
Mise en évidence:	les possibilités suivantes (et leur combinaison) sont proposées, mais doivent être utilisées systématiquement tout au long du travail: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grosses lettres (majuscules) ▪ Caractères en italique ▪ Caractères gras ▪ Soulignage éventuel

3.9.5 Citations

Les pensées étrangères reprises dans le travail doivent être présentées comme telles, c'est-à-dire citées. Procéder de cette façon reflète la volonté d'être honnête tout en permettant au lecteur de retrouver les passages mentionnés dans la source (cf. 3.7 Bibliographie et sources).

Exemple: «Nous quittâmes Amsterdam un beau matin d'août. Dans mon enthousiasme, je songeai que l'air bleui par les brumes matinales avait des parfums de début du monde.»

François Praz, extrait de: «Babylone après la pluie»

3.9.6 Utilisation d'images, de croquis et de graphiques

Les illustrations choisies doivent compléter ou expliquer le contenu. On renoncera de préférence aux illustrations qui ne servent qu'à varier la présentation, à solliciter les émotions ou à remplir le texte. Si elles sont malgré tout utilisées, elles ne devraient pas occuper plus d'1/3 d'une page.

4 Évaluation du travail individuel

La note du travail individuel équivaut à un quart (¼) du résultat global de l'examen professionnel. Elle se compose comme suit:

Respect des normes de présentation = 33%

Structure / Contenu = 67%

4.1 Respect des normes de présentation

La forme du travail individuel doit respecter les directives susmentionnées. Sont évalués, dans ce cadre, la page de titre, la déclaration sur l'honneur, le volume du travail, les caractères, les signes, l'orthographe et la grammaire, le style et le vocabulaire, la façon de citer, l'utilisation d'images, de croquis et de graphiques, l'impression générale que donne le travail, ainsi que la bibliographie et les sources (tous les renvois ont-ils été indiqués?).

4.2 Structure / Contenu

Dans le cadre de la structure du travail individuel et du contenu du thème choisi, sont évalués: la table des matières, la préface, la sélection d'informations pertinentes (rapport avec la préface, équilibré dans les éléments du contenu, opinions et idées personnelles), le résumé et la conclusion. Dans ce cadre, la priorité est accordée à la sélection d'informations pertinentes, c'est-à-dire à la partie principale du travail individuel. L'évaluation est réalisée selon les critères ci-dessus.

4.3 Échelle d'évaluation

L'évaluation est réalisée selon l'échelle suivante, en conformité avec le Règlement du SEFRI (art. 19, al. 2). Des demi-notes peuvent également être accordées:

Note 6 = Très bien, qualitativement et quantitativement

Note 5 = Bien, conforme aux exigences

Note 4 = Conforme aux exigences minimales

Note 3 = Faible, incomplet

Note 2 = Très faible

Note 1 = Travail inutilisable ou non exécuté

5 Propriété du travail

Le travail individuel est traité par la Commission d'examen en toute confidentialité et ne peut être copié ou remis à un tiers sans l'accord explicite de l'auteur.

6 Soutenance du travail individuel le jour de l'examen

6.1 Durée de l'examen

La soutenance du travail individuel dure 15 minutes en tout et se déroule comme suit:

Brève présentation de 5 minutes du travail par le/la candidat.e (partie d'examen 2, point b).

Un tableau de conférence («flip chart») muni d'un bloc de papier pour y inscrire des notes est mis à la disposition du/de la candidat.e. Celui/celle-ci peut avoir recours à des affiches préparées à l'avance. Aucun autre moyen technique (ordinateur, projecteur, rétroprojecteur, etc.) n'est autorisé (cf. l'art. 5.6 des Directives du SEFRI). Exception: si des vidéos d'animation ou d'enseignement sont produites selon l'art. 1.5 des directives, elles pourront être diffusées, lors de la brève présentation, à l'aide du média nécessaire. L'évaluation tient compte du respect du temps mis à disposition, de la façon d'utiliser les médias, du contenu et de la structure de la présentation, ainsi que de la présentation (au sens de l'allure/attitude) du/de la candidat.e. Pendant 10 minutes, réponses aux questions sur le travail individuel posées par les experts d'examen (partie d'examen 2, point c).

L'examen oral qui teste la connaissance de la profession (partie d'examen 1, point d) dure 20 minutes et suit immédiatement la soutenance du travail individuel (partie d'examen 2, point b) et les questions des experts à ce sujet (partie d'examen 2, point c).

Le/la candidat.e est soumis.e à quatre cas-types complexes, issus du quotidien professionnel. Les questions sont issues des thèmes mentionnés au point 1.4 et comprennent deux questions obligatoires: l'une sur le domaine «Hors-Piste et Randonnée» et l'autre sur le domaine «Technique du premier engin». Le candidat tire au sort les questions et choisit l'ordre dans lequel il souhaite répondre. Il doit exposer et démontrer les façons de résoudre les problèmes, notamment au moyen des concepts et des modèles de la série de manuels «Sports de neige en Suisse». Les experts peuvent poser des questions qui permettent d'approfondir les questions initiales.

En guise de moyen auxiliaire, un tableau de conférence («flip chart») muni d'un bloc de papier est mis à la disposition du/de la candidat.e.

6.2 Échelle d'évaluation

La note de la soutenance du travail équivaut à un quart (¼) du résultat global de l'examen professionnel. Elle se compose de la note sur la brève présentation et de celle sur les réponses aux questions des experts. Le chiffre de la note totale (somme des deux domaines) est divisé par deux et arrondi au demi-point.

L'évaluation est réalisée selon l'échelle suivante, en conformité avec le Règlement du SEFRI (art. 19, al. 2). Des demi-notes peuvent également être accordées:

Note 6 = Très bien, qualitativement et quantitativement

Note 5 = Bien, conforme aux exigences

Note 4 = Conforme aux exigences minimales

Note 3 = Faible, incomplet

Note 2 = Très faible

Note 1 = Travail inutilisable ou non exécuté

Worblaufen, Januar 2024

Commission d'examen

Professeur.e de sports de neige avec brevet fédéral